

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/02/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué à la salle polyvalente pour la séance, s'est réuni sous la Présidence de Mr Daniel TALFUMIER, Maire.

Étaient présents : Daniel TALFUMIER Maire, Mme Nadeige ROBLIN et Mr Grégory PHILIPPE adjoints, Mmes Annie HARDOIN, Sylvie LANGLOIS, Delphine LAVIRON, Chrystelle LEGAY et M. Philippe DURAND, Nicolas GEORGE, Nicolas HOUE, Sébastien LEROUGE, Jacques ROUARD et Alain ROYER

Absents : Violette DELHAY représentée par Daniel TALFUMIER
Claire MIOSSEC représentée par Nadeige ROBLIN

Secrétaire de séance : Nadeige ROBLIN

Convocation du : 09/02/2021

En début de séance, le Maire informe que le point « vote des taux des impôts directs locaux 2021 » sera délibéré au prochain conseil municipal en même temps que le budget primitif, comme les années précédentes.

Il ajoute que le point « dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif » est intégré à l'ordre du jour en raison de la réception de factures d'investissement dont le règlement ne pourrait attendre le vote du budget primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Accepte** un avenant à la promesse de vente actée entre la commune et la société Peroz Immobilier en octobre 2019 pour l'aménagement du lotissement du Vannetin dans le but de :
 - proroger l'ensemble des délais permettant des études supplémentaires demandées par le service des eaux, réitération de l'acte définitif au 30/04/2023,
 - intégrer une condition suspensive demandée par la société Peroz Immobilier précisant que la réalisation du projet est subordonnée au fait que l'ensemble des contraintes environnementales n'entraîne pas des coûts susceptibles de remettre en cause son équilibre économique,
- **Décide** de constituer une provision pour créances douteuses au budget 2021 à hauteur de 1 100 € correspondant à 15% des créances de plus de 2 ans non encore recouvrées,
- **Autorise** des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 à hauteur de 152 403,36 €, soit 25% des dépenses d'investissement budgétées en 2020 (hors emprunts et restes à réaliser),
- **Décide** de prendre une nouvelle délibération instaurant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires des agents communaux suite à une erreur matérielle constatée sur la délibération n°2017/09/03 du même objet dont la teneur ne change pas,

- **Désigne** 4 membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement dans le cadre de son renouvellement imminent : M. Nicolas HOUE Président, Albert GEORGE, Patrice LEMEY, et Olivier RENARD
M. Daniel TALFUMIER étant Maire, siège d'office au bureau de l'AFR,
- **Accepte** un avenant à la convention passée avec le Département en 2013 pour l'accompagnement de la commune dans la conception et la réalisation du site internet institutionnel de Choisy en Brie. Cet avenant est nécessaire suite à la migration du site internet de la commune vers une nouvelle plateforme technique dans le but d'améliorer son interface et d'enrichir son contenu. Le site est déjà accessible au public,
- **Approuve** l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

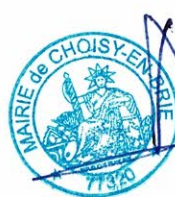
Monsieur le Maire informe :

- Avoir demandé au SDESM une étude pour un projet de travaux d'enfouissement des réseaux sur la partie de la route de la Ferté Gaucher disposant encore d'un réseau aérien. Ces travaux, coûteux, pourraient être subventionnés en partie par le SDESM, et seront conditionnés à l'aménagement du terrain « MECACEL »,
- D'une campagne lancée par le SDESM pour recenser les besoins des communes en véhicules électriques. Pour l'instant, seuls des véhicules légers sont proposés mais la commune étant intéressée par un camion benne destiné au service technique, un retour du SDESM est en attente,
- Que l'examen de la demande de subvention DSIL, par la Préfecture, pour le futur local médical est subordonné à un rapport de l'Agence Régionale de Santé,
- Des demandes d'urbanisme à déposer dans le cadre du Contrat Rural (CoR) pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'église et de la mairie,
- De l'attribution d'une subvention de 50 000 € par le Département pour le Fonds d'Équipement Rural 2020 pour la rénovation de la salle communale,
- Que, selon le propriétaire, la construction de l'ensemble immobilier rue du Buis Argenté devrait être close et couverte d'ici la fin d'année,
- Du retour d'un agent administratif le 01/03/2021 en mi-temps thérapeutique, suite à son congé longue maladie ayant débuté en août 2019,
- Qu'un restaurant situé dans un village voisin souhaiterait proposer une prestation de vente à emporter sur la commune. Une demande d'informations complémentaires lui a été adressée afin d'évaluer son projet et de s'assurer de l'absence de concurrence avec les différents commerçants en place sur la commune.

Mme Nadeige ROBLIN, 1^{ère} Adjointe demande l'avis du conseil municipal sur les taux des taxes locales 2021 afin de préparer le budget primitif et en anticipation du vote. A l'unanimité des votes, le maintien des taux 2020 applicables sur 2021 a été décidé.

La séance est levée à 20H30.

Pour copie Conforme,
Fait à Choisy en Brie le 17 février 2021
Daniel TALFUMIER, Maire



Affiché le 18/02/2021